

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Mardi 11 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de Votants : 13

Étaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Aurélie COCHET, Isabelle LORIZ, Jocelyne PANNETIER
 Messieurs Mathieu DECATOR, Samuel FOURMY, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND, Bruno LEBLANC,
 Philippe POIRSON

Étaient excusés :

Mme Carole BARRO ayant donné pouvoir à M. Philippe POIRSON

M. Vincent BRUN ayant donné pouvoir à M. Marc GRIMAND

M. Nicolas CHABERT ayant donné pouvoir à M. Bruno LEBLANC

Étaient absents : Mme Martine POTHIN, M. Jean-Louis GAGNEUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme AVOSCAN Brigitte a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2023

Mme Aurélie COCHET, conseillère déléguée aux Finances, présente au conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023.

Mme Aurélie COCHET commence par expliquer et détailler le budget de fonctionnement en dépenses et en recettes puis le budget d'investissement en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :	998 900,00 € en dépenses et en recettes
Section d'investissement :	1 286 000,00 € en dépenses et en recettes
Dont restes à réaliser	
Dépenses	- 366 057,92 €
Recettes	+ 473 331,32 €

Section de fonctionnement dépenses en €		Section de fonctionnement recettes en €	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
011	123 660,00	002	343 287,06
012	179 170,00	013	5 000,00
014	16 100,00	70	6 310,00
022	30 000,00	73	494 940,00
023	457 145,00	74	117 896,06
65	137 505,00	75	26 100,00
66	55 320,00	77	5 366,94
Total	998 900,00	Total	998 900,00

Section d'investissement dépenses en €		Section d'investissement recettes en €	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	34 141,85	021	457 145,00
16	642 000,00	10	321 855,00
20	38 000,00	13	33 668,68
21	205 800,23	16	00,00
23	0,00		
Reste à réaliser	366 057,92	Reste à réaliser	473 331,32
Total	1 286 000,00	Total	1 286 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif pour 2023 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Et avec reprise des résultats de l'exercice 2022,

AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Pour copie conforme.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdit.


 Le Maire,

 Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 26/04/2023
 Après affichage et publication du : 26/04/2023
 Le Maire,
 Marc GRIMAND

